



Siège social à l'adresse de la location

Par orl01, le 21/04/2008 à 20:21

Bonjour,

Mon locataire est en train de monter son entreprise et il veut mettre son siège social au logement que je lui loue. En a-t-il le droit? Doit-il m'en faire la demande? Ai-je le droit de lui refuser? Et en fin, qu'est-ce que cela change réellement pour moi?

Merci de répondre à toute mes interrogations.